

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023 à 19 H30

Convocation
du 08/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 10

Absents : ----- 3
Pouvoirs : ----- 1
Votants : ----- 11

VOTE

Pour : ----- 11
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : KELLER Sophie, Ruta NOEL

Absents excusés : SANDRAL Linda pouvoir à Serge LEYDIER

Secrétaire de séance : CALLENDRIER Michèle

BUDGET

OBJET : Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024.

Délibération
N°2023-57

LE MAIRE RAPPELLE les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : 18/12/2023

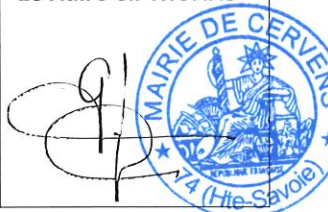
Reçue en Préfecture

Le : 18/12/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le : 18/12/2023

Le Maire **Gil THOMAS**



Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 comme suit :

Opération	Chapitre	Montant BP 2023	Autorisation 25%
Non affectée	21 – immobilisations corporelles	177 354 €	44 338 €
	23 – immobilisations en cours	231 769 €	57 942 €
	27 – autres immobilisations financières	6 980.22 €	1745 €
Bâtiments	21 – immobilisations corporelles	2 700 €	675 €
Voirie	21 – immobilisations corporelles	150 000 €	37 500 €

COMMUNE DE CERVENS CM du 12/12/2023

DEL N°2023-57

OBJET : Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 074-217400530-20231212-D202312_57-DE



Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Michèle CALLENDRIER

A handwritten signature in blue ink, reading 'M. Calendrier', written in a cursive style.